

# AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNE

Dossier d'information à constituer et à déposer en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire

## INFORMATIONS GENERALES

- Nom ou raison sociale du pétitionnaire
- Raison sociale du fournisseur ou installateur
- Adresse des travaux envisagés
- Date et n° du dossier de permis de construire ou de déclaration de travaux (en cours ou accordé)

## INFORMATIONS A FOURNIER CONCERNANT LE(S) DISPOSITIF(S)

détailler l'information pour chaque dispositif

- Toutes dimensions concernant le dispositif (hauteur, largeur et épaisseur)
- Matériaux apparents (mentionner la finition ou l'aspect fini)
- Aspect esthétique : dessins, formes et lettrages (graphisme particulier ou polices de caractère)
- Couleurs (référence Pantone ou RAL)
- Description des systèmes d'éclairage (y compris puissance lumineuse)
- Description des systèmes d'animation
- Description des systèmes de pose et de fixation

## INFORMATION A FOURNIER CONCERNANT L'IMPLANTATION

détailler l'information pour chaque dispositif

### Enseigne sur support

- Positionnement de chaque dispositif ou inscription sur une vue en élévation de la façade complète (échelle 5cm par m)
- Pour les enseignes en drapeau : vue de profil avec hauteurs mini et maxi par rapport au sol et largeur de la voie
- Photographies du bâtiment (ou terrain nu) avec vue perspective de la voie

### Enseigne scellée au sol

- Positionnement précis sur le terrain (plan 1/50<sup>ème</sup>) par rapport :
  - aux limites séparatives
  - aux bâtiments existants sur le terrain
  - aux bâtiments d'habitation situés sur un fonds voisin
- Dimension des bâtiments voisins (principalement hauteur)
- Photographies du site ou vues du projet en élévation incluant les bâtiments voisins

## PIECES A FOURNIR

- 3 plans de situation
- 3 plans masse (faisant apparaître la largeur du trottoir pour les stores et enseignes en drapeaux)
- 3 photos des façades existantes concernées
- 3 plans en élévation des façades projetées ou photos montages des façades projetées
- 3 devis descriptifs des travaux (avec références RAL ou autres pour les couleurs et échantillons pour les stores)
- 3 exemplaires de la demande

### Nota bene :

La date mentionnée sur l'avis d'enregistrement est celle prise en compte pour les délais légaux de réponse :

- 1 mois pour l'autorisation du Maire seul
- 2 mois si avis simple de l'Architecte des bâtiments de France
- 4 mois si avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France
- Passé ce délai, l'autorisation est réputée acquise dans la forme de la demande.